

**ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE**  
Société anonyme au capital de 26.531.073,80 euros  
Siège social : 52 B rue de la Bienfaisance, 75008 Paris  
448 364 232 RCS Paris

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DES ACTIONNAIRES**

**DU 7 JUILLET 2016**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte afin de soumettre à votre approbation des décisions qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale ordinaire, d'une part, et extraordinaire, d'autre part.

Vous êtes donc appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- rapport de gestion du conseil d'administration, auquel est annexé le rapport du président sur le contrôle interne - présentation par le conseil des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016,
- rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2016 et sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce,
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016,
- lecture du rapport de gestion du groupe et présentation par le conseil des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016,
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016,
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2016,
- examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce,
- ratification de la nomination à titre provisoire d'un administrateur (*Monsieur Philippe Couturier*),

- ratification de la nomination à titre provisoire d'un administrateur (*Monsieur Daniel Rigny*),
- ratification de la nomination à titre provisoire d'un administrateur (*Monsieur Alexandre Gruca*),
- ratification de la nomination d'un administrateur (*Madame Anne-Elisabeth Genot, née Marescaux*),
- ratification de la nomination à titre provisoire d'un administrateur (*Madame Muriel Aubry, née Rouchaud*),
- renouvellement du mandat d'un administrateur (*Monsieur Iosif Bakaleynik*),
- renouvellement du mandat d'un administrateur (*Madame Anne-Elisabeth Genot, née Marescaux*),
- avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 à Monsieur Pierre Essig, directeur général,
- fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration,
- ratification du transfert du siège social,
- autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,

#### **Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions.

**1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 – AFFECTATION DES RESULTATS – EXAMEN DES CONVENTIONS REGLEMENTEES (PREMIERE A QUATRIEME RESOLUTIONS)**

Nous vous invitons à vous reporter aux comptes annuels et consolidés, au rapport de gestion du conseil d'administration et aux rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés qui ont été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

S'agissant des conventions réglementées, vous pourrez prendre connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes qui a été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

S'agissant de la marche des affaires depuis le début de l'exercice en cours, là encore nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion du conseil d'administration.

**2. RATIFICATION DE LA NOMINATION D'ADMINISTRATEURS – RENOUELEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS SORTANTS (CINQUIEME A ONZIEME RESOLUTIONS)**

Nous vous informons que le conseil d'administration a :

- (i) lors de sa séance du 31 juillet 2015, nommé à titre provisoire en qualité d'administrateurs :
- Monsieur Philippe Couturier, en remplacement de Monsieur Yakov Tesis, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018,
  - Monsieur Daniel Rigny, en remplacement de Monsieur Pierre Essig, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018,
  - Monsieur Alexandre Gruca, en remplacement de Madame Anna Samoletova, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017,
  - Madame Anne-Elisabeth Génot, en remplacement de Monsieur Vladislav Osipov, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016,
  - Madame Muriel Aubry en remplacement de Madame Corinne Bourbon, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du code de commerce, nous vous demandons de ratifier ces nominations.

Nous vous rappelons par ailleurs que les mandats d'administrateurs de Madame Anne-Elisabeth Génot et Monsieur Iosif Bakaleynik viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée et nous vous proposons en conséquence de renouveler leurs mandats d'administrateurs pour une durée de trois

années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

**3. AVIS CONSULTATIF SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016 A MONSIEUR PIERRE ESSIG, DIRECTEUR GENERAL (DOUZIEME RESOLUTION)**

Nous vous demandons, en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-87 du code de commerce, d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 à Monsieur Pierre Essig, directeur général, tels que figurant le dans le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 mars 2016, Partie 22 « Informations concernant les mandataires sociaux », section 22.2.2 « Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social soumis à l'avis consultatif de l'Assemblée Générale Annuelle du 7 juillet 2016 ».

**4. FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 MARS 2015 ET A COMPTER DE L'EXERCICE OUVERT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015 (TREIZIEME RESOLUTION)**

Nous vous demandons de fixer à 60.000 euros le montant des jetons de présence qui seraient alloués aux membres du conseil d'administration à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2016 ainsi que pour chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Pour mémoire, nous vous rappelons que la précédente enveloppe était de 120.000 euros.

**5. RATIFICATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL (QUATORZIEME RESOLUTION)**

Nous vous informons que le conseil d'administration, lors de sa séance du 30 septembre 2015, a décidé de transférer le siège social de la Société au 52 B rue de la Bienfaisance, 75008 Paris et a procédé à la modification corrélative des statuts. Nous vous demandons de ratifier ledit transfert ainsi que la modification statutaire corrélative.

**6. AUTORISATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION DE RACHAT DE SES PROPRES ACTIONS (QUINZIEME ET DIX-SEPTIEME RESOLUTIONS)**

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation consentie au conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois, par l'assemblée générale du 27 juillet 2015 à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. La demande d'une nouvelle autorisation permet ainsi d'éviter une période non couverte par cette autorisation d'ici la prochaine assemblée générale annuelle.

Au cours des exercices précédents, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité, répondant à l'objectif d'animation de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement. La demande que nous vous soumettons vise à poursuivre la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, dans la limite de 10% du capital.

Le montant des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions serait au maximum de 300.000 d'euros, soit un montant inchangé par rapport à l'année précédente. Le prix maximum d'achat par titre (hors frais et commissions) serait fixé à 2 euros.

Nous soumettons également à votre approbation l'autorisation d'annuler, le cas échéant, les actions de la Société détenues par celle-ci dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat et de réduire corrélativement le capital.

Il s'agit là encore du renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration pour dix-huit (18) mois par l'assemblée générale du 27 juillet 2015, et ce afin d'éviter une période non couverte par cette autorisation.

En tout état de cause, la Société n'a pas actuellement l'intention d'annuler des actions, son programme de rachat d'actions étant limité au bon fonctionnement de son contrat de liquidité.

**7. CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS**  
*(SEIZIEME RESOLUTION)*

En conséquence du changement d'actionnaire de référence qui est intervenu le 31 juillet 2015, nous vous demandons de changer la dénomination sociale de la Société en Officiis Properties et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société.

--oo00oo--

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre conseil d'administration.

**Le conseil d'administration**